jardiniers, elle s'empara des billets et les glissa dans son corsage.

Le Lord revint avec l'ombrelle. A ce moment, les trois détectives jetèrent leurs bêches et entourèrent l'homme et la femme.

"Madame, dit l'un d'eux, au nom de la loi, je vous arrête. Veuillez me suivre".

Lord Rocksavage sursauta et levant le bras sur le limier: "Arrière, scélérat, lui cria-t-il, fou de colère, ou je vous apprendrai à insulter une femme !"

"Nous représentons la justice", lui fut-il répondu. Et les trois détectives d'enlever leurs blouses et de faire briller leurs insignes.

"Je m'excuse alors", dit Lord Rocksavage avec ce respect que témoignent à l'autorité et à ses représentants tous les nobles anglais. "Mais, Monsieur, c'est impossible, vous devez vous méprendre. Je connais très bien Mme Lowe et la sais incapable d'aucun larcin".

"Non, Lord, nous ne faisons pas erreur. Votre compagne vient de voler de l'argent sous nos yeux pendant votre courte absence."

—"Impossible! c'est impossible!"

—"Voyez vous-même", insista le détective.

Et sous ses yeux, enlevant la bourse de Mme Lowe de ses mains tremblantes, il l'ouvrit et en sortit les mille billets numérotés et initialés par le préfet de police.

La femme fut écrouée comme le dernier des escrocs. Ce n'est qu'après de multiples efforts et grâce à son influence considérable qu'elle fut relâchée provisoirement sous une caution de 50,000 francs payée par Lord Rocksavage qui essaya, mais en vain, d'étouffer l'affaire.

Le tribunal voulut qu'elle passât par la procédure ordinaire, tout comme l'on fait d'une pauvre femme qui dérobe un pain.

Les deux ministères, de France et d'Angleterre, furent consultés à ce sujet et ils autorisèrent les autorités à poursuivre la cause et à condamner la femme, si une preuve de culpabilité évidente était établie contre elle.

Mme Lowe comparut dans la boîte des accusés, escortée par deux gendarmes et soutenue par son mari et le Lord, le principal témoin de la Couronne en cette affaire.

L'acte de mise en accusation comportait huit chefs ou charges; elle en nia deux et se déclara coupable des six autres.

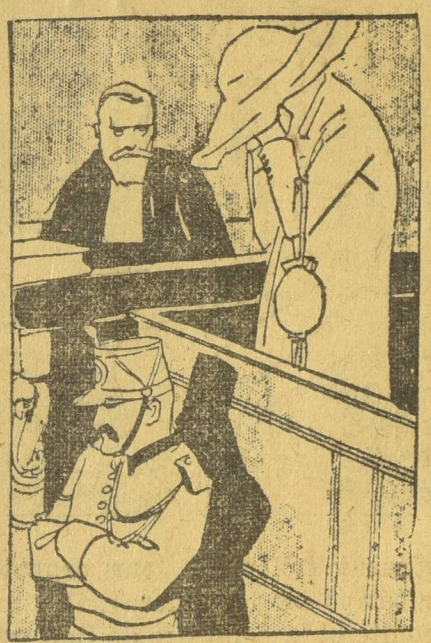

"J'ai été forcée de commettre cette action dégradante à la suite de lourdes pertes au jeu et à cause du coût terrible de la vie sur la Riviera", dit-elle dans sa défense.

Après avoir écouté sa plaidoirie qu'elle prononça la voix coupée de